
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de Colombelles (Département du Calvados).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section BB n° 195 et BB n°196 pour une contenance totale de 28 791 m ² sises 7 B rue Jules Guesde et 7 B rue de la République sur la commune de COLOMBELLES.
POS/PLU :	Zone UGd du PLU : la zone UG correspond aux quartiers urbains où domine l'habitat. Le secteur UGd correspond aux secteurs qui du fait de leur situation, pourront voir leur forme urbaine, évoluer vers plus de densité et/ou de mixité fonctionnelle.
PROJET :	Acquisition de l'ancien collège Henri Sellier à Colombelles. L'ancien collège sera, démoli et désamianté, dans le cadre d'une intervention au titre du fonds friche. Il est envisagé après la démolition du bâtiment, la réalisation d'une opération de construction d'habitat privé générant une surface de plancher de 6 574 m ² .
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	20 janvier 2022 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Ville de Colombelles
ÉVALUATION DOMANIALE :	Acquisition à l'euro symbolique
IMPUTATION :	Compte n°924 679 – OPE2022008 – 14 – COLLEGE HENRI SELLIER Enveloppe projet : 70 700 €

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 28/02/2022

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par [yousign](#)

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les affaires Régionales,
en charge du pôle "Ponctifs Publics"



Dominique LEPETIT

01 MARS 2022